

CU-CL ordinaire du 11 septembre 2023

Présent(e)s :

Céline ARNATHAU*
Audric BERGER
Lionel BRAZIER (visio)
Hélène BROUTIN
Rémy FROISSART
Sylvie HURTREZ-BOUSSES (visio, déconnexion à 16h15)
Florian LIEGEOIS (visio)
Nil RAHOLA
Franck REMOUE
Ana RIVERO
Frédéric SIMARD
Baptiste VERGNES*

*Secrétaires de séance

Excusé(e)s : Noor Fattar, Anne Poinsignon, Bernard Carcy

La réunion a démarré à 14h et s'est terminée à 17h30

1. DEMANDES D'ALLOCATIONS DE MOYENS 2024 (DAM 2024) :

La procédure reste identique aux années précédentes. Les responsables de DS préclassent les demandes au sein de leur département. Le DU centralise ces demandes fin Aout et fait une première proposition de classement pour l'essentiel des items, priorisation qui est ensuite discutée avec le COPIL. Cette année l'arbitrage de la DAM côté IRD sera réalisé par la nouvelle direction du Département Santé (prise de fonction au 1^{er} Octobre).

NAF/PAF/MLD/mobilités (Sud-Nord, Sud-Sud)

L'UMR introduit pour la première fois cette année des demandes de mobilité Sud-Sud. Le classement a été validé en Copil et toute demande de justification est à faire auprès des responsables de DS, puis le cas échéant, à la direction (DU+DUAs).

Bilan (30 demandes) :

- 3 NAF (2 DS3, 1 DS2) : Sénégal, Madagascar, Chili
- 5 PAF (3 DS3, 1 DS4, 1 DS5) : Sénégal, Thaïlande, Brésil, La Réunion, Tahiti
- 18 MLD (7 DS3, 4 DS5, 3 DS2, 2 DS1, 2 DS4)
- 3 mobilités Sud-Sud de 2 à 4 mois (2 DS3, 1 DS4)
- 1 mobilité Sud-Nord de 2 mois (1 DS3)

Remarque : La scission de la demande de MLD en 2 fois 1 mois est officiellement autorisée par l'IRD, et l'argumentaire pour cela doit être scientifique et non personnel.

Le CUCL souligne le besoin d'anticiper les demandes et s'interroge sur les moyens de rendre le processus de priorisation plus étalé dans le temps pour permettre des échanges et réflexions plus longs et éviter des décisions prises dans la précipitation à la rentrée des vacances d'été, sources de tensions :

Recommandations : une pré-DAM de fin d'année (juin-juillet) avec avis du CUCL en amont. L'identification de critères qualitatifs clairs faciliterait le processus de classement et la compréhension par tou-te-s de celui-ci. Il est demandé d'intégrer l'historique des résultats (à mettre sur une colonne en plus) dans le tableau récapitulatif de classement pour COPIL et CUCL.

ARTS : allocation de recherche pour une thèse au Sud.

Est notamment pris en compte l'historique des demandes passées, le co-financement, et la durée demandée.

- 6 demandes (2 pour DS3, 1 pour DS1, DS2, DS4, DS5)

Recommandations: Le CUCL recommande de vérifier le nombre d'étudiants déjà encadrés par la personne qui demande une ARTS et d'utiliser ce point comme critère de priorisation (i.e. les encadrant-e-s n'ayant pas ou peu de doctorant-e-s sont prioritaires).

VI/VSC : Volontaires internationaux (Sud) /Volontaire Service Civique (Outre-Mer)

- 4 demandes VI (2 DS3, 1 DS2, 1 DS5) : Thaïlande, Vietnam, Sénégal, Madagascar

PRPT

Fonds destinés au paiement des salaires locaux dans les pays où il existe une régie IRD. Ce montant peut représenter jusqu'à 15% de la dotation IRD (soit environ 50,000€ pour MIVE-GEC). L'arbitrage institutionnel se fait par la direction des finances IRD uniquement, sur base d'éligibilité de la dépense.

- 8 demandes (4 DS3, 2 DS2, 1 DS1, 1 DS5): Burkina, Cameroun, Madagascar, RCI, Mexique, Vietnam, Laos, Cambodge. Montant total demandé = 47,436€

PSF/EFR Programme Sud de Formation / École de formation à la recherche

PSF : fond pluriannuel de 3 ans pour organisation de formations, master au sud,... (10,000€/an).

EFR : pour organisations d'écoles d'été/ateliers (10,000€ max).

- 2 EFR (1 DS3, 1 DS5) : Sénégal, Zimbabwe
- 1 PSF (DS5) : Thaïlande

Crédits spécifiques : destinés aux plateaux techniques, organisation de séminaires/cours/ateliers.

- 6 demandes (5 DS3, 1 DS5) pour un montant d'environ 92,593€

Équipement : Le classement est basé sur celui établi par le GL

3 matériels demandés : (1) digitale PCR, (2) qPCR, (3) Spectrophotomètre

Ordre de priorité :

- IRD : (1) digitale PCR, (2) qPCR, (3) Spectrophotomètre
- CNRS : (1) digitale PCR, (2) Spectrophotomètre

(1) Cette demande est appuyée par d'autres UMR du centre IRD (DIADE, QUALISud, PHIM, Intertryp)

(2) Cet équipement est destiné au labo LMI en collaboration avec l'institut pasteur du Cambodge (DS2 EPATH)

(3) Cet équipement est destiné au bâtiment Paire.

Le COPIL a validé la proposition de classement remontée par le GL.

Depuis les derniers GL et COPIL, le DU a été informé que l'unité (USC) n'était pas éligible à l'INRAE. Les équipements mutualisés (1 et 3) seront donc demandés en cofinancement IRD et CNRS.

Recommandations: Le CU-CL rappelle que ces demandes d'équipements doivent rester le plus transversales possibles et concerner le plus d'agents (équipes, départements scientifiques, site) possibles au sein du laboratoire. Ce point pourrait servir de critère pour les années prochaines.

Demande de postes ITA 2024:

- 3 demandes de postes ITA CNRS (a)
- 8 demandes de postes ITA IRD (b) (dont 1 arbitrée positivement et affichée en mobilité interne en 2022),
- 1 demande CDD 12 mois CNRS (administratif)
- 1 demande apprenti IRD

Les demandes de postes ITA sont les suivantes (**par ordre alphabétique du Contact**):

Bañuls Anne-Laure (DS2)a : AI Bap A, "Expérimentation Animale/Phlebs"

Bañuls Anne-Laure (DS2)a : IR Bap E, Bio informatique

Brazier Lionel (GL)a,b : AI bap C, Lab Manager

Moiroux Nicolas (DS3)a : IR Bap E, Sciences des données et science ouverte

Mouline Karine (DS3)a : IR Bap A, Analyses et modélisation des données phénotypiques

Paupy Christophe (DS3)a : IE Bap A, Biologie Moléculaire

Pompon Julien (DS5)a : AI Bap A, experimentation Animale/Infection vecteurs-hôtes

Ravat Audrey (BAR)b : T Bap J, Chargé-e Gestion Administrative et financière (Rempl. C Bignan)

Thomas Frédéric (DS1)a,b: AI Bap A, Ecologie de la santé

Le CUCL constate que le classement des demandes IRD de postes IT établi en COPIL le 5 septembre dernier a pu engendrer des incompréhensions et un désaccord manifeste : le CUCL a fait mention des remontées reçues de plusieurs agents de l'unité qui concernent plusieurs postes. Les échanges ont été nombreux, opposant la légitimité du vote du COPIL à la nécessité de prioriser un poste ouvert en mobilité l'année précédente. Une autre remontée pose

la question de la priorisation des demandes en fonction des manques d'IT à l'échelle des équipes, notamment pour soutenir des équipes sans ITA en priorité dans ces demandes. Le CUCL estime qu'il ne peut prendre position sur un classement déjà voté en COPIL, d'autant plus qu'il n'a pas eu connaissance de tous les éléments (fiches de postes et argumentaires). Comme pour les autres demandes, le CUCL met en avant la nécessité d'identifier des critères objectifs (transversalité inter-DS, ratio IT/C intra-équipe du demandeur ...). Il se pose aussi la question du processus de recrutement côté IRD, pas clair, et notamment sur les suites à donner à l'ouverture d'un poste en interne non pourvu, dans les demandes de l'unité l'année suivante.

Note : Sylvie Hurtrez-Boussès quitte la réunion à 16h15.

Recommandation : La tenue d'un COPIL extraordinaire pour rediscuter spécifiquement du classement des postes IT le cas échéant et d'anticiper désormais systématiquement les futures demandes de postes pour les DAM à venir.

Note : Au lendemain du CUCL, le DU a pris la décision unilatérale de modifier le classement établi lors du COPIL pour la demande des postes IT de la DAM2024.

Recommandations générales pour les prochaines DAMs :

Suite aux difficultés rencontrées cette année, le CUCL propose de mettre en place un agenda plus étendu pour toutes les catégories de la DAM dès l'année prochaine. Il recommande :

- une réunion du CUCL pré-DAM de fin d'année (juin-juillet) pour consultation en amont (avec partage des fiches) pour avoir une vision globale des demandes.
- l'identification de critères dans les différentes catégories pour faciliter le travail de priorisations, et pour aider la compréhension des résultats par tous. Le CUCL propose de travailler rapidement à des propositions de critères et à un calendrier interne. Il fera une première proposition au COPIL dans ce sens en début d'année 2024.

AUTRES POINTS :

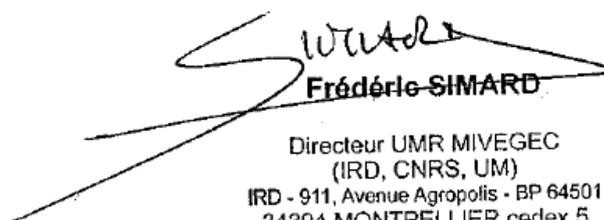
- Discussions autour du futur de MIVEGEC et de l'organisation d'un accompagnement par un cabinet de conseil. 3 cabinets ont été contactés, deux ont fourni un devis. La Direction penche pour la proposition du cabinet COHERENCE. Le devis est en attente de validation par les tutelles.

Le CUCL espère une présentation/intervention pendant l'AG du 9 novembre afin d'obtenir une clarification rapide de l'agenda et du processus pour le futur de MIVEGEC.

Prochain CUCL le 23 Novembre 2023, 14h en salle 151 IRD/DRO.

Prochain binôme de secrétaires de séance : Audric Berger, Lionel Brazier

Validé et diffusé à l'ensemble de l'Unité le 26 septembre 2023.


Frédéric SIMARD
Directeur UMR MIVEGEC
(IRD, CNRS, UM)
IRD - 911, Avenue Agropolis - BP 64501
34394 MONTPELLIER cedex 5
Tél. : 33(0)4 67 41 61 47